



Les Foulées reviennent...

vendredi
30
juin
2017

RENDEZ-VOUS AU
«VILLAGE DES FOULÉES»
à l'école Langevin, à partir de 16h30

LES
COURSES

16h30 Parcours enfants
18h L'Ilodionysienne : 3 km
en courant, en marchant,
en fauteuil, en famille
18h10 La Grande-Foulée :
7 km pour les sportifs



seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

SITES HÔTES



Club Sportif
Multi-activités
Club Omnisports depuis 1980



Plus d'informations : www.lile-saint-denis.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MANIFESTATION « LES FOULÉES DE L'ÎLE-SAINT-DENIS »

ARTICLE 1 Présentation

Les foulées de l'Île-Saint-Denis sont organisées par la Mairie de L'Île-Saint-Denis et le Club Sportif Municipal de l'Île-Saint-Denis.

Cette manifestation sportive comporte des parcours enfants une course populaire non compétitive (épreuves non chronométrées et ne donnant pas lieu à classement), et une course compétitive.

> Parcours enfants

Les parcours enfants sont ouverts à tous les enfants inscrits sous la responsabilité des parents. Une autorisation parentale (voir formulaire d'inscription) est obligatoire pour les mineurs.

> Course populaire (non compétitive sans classement ni chronométrage) « L'Îlodyonisienne » :

L'Îlodyonisienne, est réservée aux Îlodyonisiens, aux employés communaux, aux personnes pratiquant une activité sportive, de loisirs ou culturelle sur la commune, et aux personnes y exerçant une activité professionnelle, sans exigence de certificat médical. Cette course populaire est ouverte aux marcheurs et aux familles souhaitant réaliser un parcours pour le loisirs et la détente. Les mineurs de 13 ans et plus (année de naissance 2004) sont admis à participer à cette course seuls sur justificatif de naissance et sous condition d'autorisation parentale (autorisation sur le formulaire d'inscription).

> Course « La grande Foulée »

La grande Foulée est ouverte à tous à partir de 16 ans (année de naissance 2001), tenant compte des conditions fixées aux articles 3 et 4 du présent règlement. Les mineurs de 16 ans et plus sont admis à participer à cette course seuls sur justificatif de naissance et sous condition d'autorisation parentale (autorisation sur le formulaire d'inscription).

ARTICLE 2 Inscriptions

L'inscription est gratuite et peut se faire jusqu'à une heure avant l'épreuve sur le stand inscription du village des foulées situé sur la cour de l'école Paul Langevin (Rue Arnold Géraux). L'organisateur se réserve le droit de ne plus accepter d'inscription si la capacité d'accueil maximale de la course venait à être atteinte.

L'inscription d'un participant est valable uniquement si toutes les conditions sont remplies (formulaire d'inscription, photocopie licence/certificat médical, catégories,...).

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve.

ARTICLE 3 Licence, Certificat Médical (uniquement Grande foulée)

Pour tout concurrent qui n'aurait pas de licence acceptée par la réglementation des courses hors stade (FFA, FFTri, FFCO, FFP, FSGT,...) il sera exigé un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an.

ARTICLE 4 Remise des dossards et des tee-shirt de course

Les dossards (grande foulée), et les tee-shirt de course (Ilodyonisienne) sont à retirer le jour même, à partir de 16 heures sur le village des foulées (cour de l'école Langevin) sur présentation d'une carte d'identité. Les dossards sont portés devant et doivent être visibles pendant la course.

ARTICLE 5 Horaires des épreuves

Le premier départ des parcours enfants sera donné à 16h30. Les départs suivants seront donnés dès que le dernier concurrent de la course précédente aura franchi la ligne d'arrivée.

Le départ de « L'Îlodyonisienne » sera donné à 18h. Celui de « La Grande Foulée » à 18h10.

ARTICLE 6 Assurance - Sécurité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance, consécutifs à un mauvais état de santé.

Une police d'assurance en « responsabilité civile » est souscrite pour les organisateurs et les bénévoles.

Les organisateurs prendront toutes les dispositions

utiles pour garantir la protection la plus efficace possible sur le circuit. Des commissaires de courses seront notamment postés sur le parcours pour veiller à la sécurité des coureurs qui devront se conformer au code de la route. Les organisateurs prévoient également un dispositif signalétique sur l'ensemble du parcours (marquage au sol visuel du circuit, rubalise, barriérage, ...)

La veille sanitaire sera assurée par la protection civile du 92.

Pour des raisons de sécurité, les suiveurs (véhicules motorisés ou non, vélo, cyclo, rollers...) sont interdits sur l'ensemble du circuit. Seuls ceux de l'organisation et des secours sont autorisés.

ARTICLE 7 Ravitaillement

Un poste de ravitaillement/épongeage est prévu au départ, à l'arrivée et également à mi-parcours pour la course de 6.5 km.

ARTICLE 8 Catégories – Distances

> PARCOURS ENFANTS :

Catégories élémentaires	Distance (m)	Catégories pré-ado	Distance (m)
CP	100	Collège	400
CE1	150		
CE2	200		
CM1	250		
CM2	300		

> LES COURSES SONT OUVERTES SELON LES CATÉGORIES DÉCRITES CI-DESSOUS :

L'Îlodyonienne (2.7 km)	La grande foulée* (6.7 km)
Pas de catégories 2.7 km	Féminines cadets Junior 16-17 ans
	Féminines espoirs Senior 18-39 ans
	Féminines vétérans + de 39 ans
	Masculins cadets Junior 16-17 ans
	Masculins espoirs Senior 18-39 ans
	Masculins vétérans + de 39 ans

*Le temps de course est limité à 45 min pour les courses adultes.

ARTICLE 9 Règles du coureur

Les participants doivent avoir un comportement sportif, ils doivent suivre le parcours balisé et se conformer au code de la route.

Il est interdit de jeter des tracts, des prospectus, des ordures... sur la voie publique. Respectons notre environnement. Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport.

ARTICLE 10 Abandon

En cas d'abandon durant les épreuves, les dossards doivent être remis aux signaleurs de course positionnés sur le parcours.

ARTICLE 11 Classement et récompenses

Parcours enfants : Médaille et récompense à chaque participant.

- Îlodyonienne : Tee-shirt + Goodies Jop 2024
- Grande Foulée : Tee-shirt + Goodies Jop 2024 + Coupe aux 3 premiers et premières de chaque catégorie.

Les résultats seront communiqués à tous les participants. Les récompenses non retirées le jour de la course seront perdues.

ARTICLE 12 Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs, ainsi que leurs ayants droits (partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître dans leur communication, jusqu'à la fin de la saison suivante.

ARTICLE 13 Règlement

Tout participant s'engage à respecter ce règlement, sous peine de disqualification.

ARTICLE 14 Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. ■

Les
Foulées
reviennent..

Les Foulées de L'Île-Saint-Denis 2017



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

(LE DÉPÔT DU FORMULAIRE VAUT ACCEPTATION DU RÈGLEMENT AU DOS)



Nom.....
Prénom.....
Date de naissance.....
Adresse.....
Téléphone..... Email.....

PARTIE RÉSERVÉE
À L'ORGANISATEUR

N° de dossard :

☐ Remise du
certificat médical*

**Uniquement pour la Grande Foulée*

COORDONNÉES DE
L'ACCOMPAGNATEUR POUR
LES PARCOURS ENFANTS
(Voir autorisation ci-dessous)

Téléphone..... Portable 1.....
Email..... Portable 2.....

PARCOURS ENFANTS

Cocher l'épreuve choisie

☐ Parcours Enfants CP

»École :

☐ Parcours Enfants CE1

»École :

☐ Parcours Enfants CE2

»École :

☐ Parcours Enfants CM1

»École :

☐ Parcours Enfants CM2

»École :

☐ Épreuves collège

COURSES ADULTES / JEUNES

Cocher l'épreuve choisie

☐ L'Îlodyonnisienne (course non compétitive
sans Classement, ni chronométrage), 3 km

☐ La grande foulée, 7 km



AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Moi..... (Nom et Prénom du parent ou tuteur légal), j'autorise mon enfant à participer
seul(e), sous ma responsabilité ou sous celle de*..... (Nom et Prénom de l'accompagnateur
désigné par les parents âgé d'au moins 15 ans) au parcours de course pour enfants, à la course « L'Îlodyonnisienne » (à partir
de 13 ans), ou à « la Grande foulée » (à partir de 16 ans).

**concerne les parcours enfants*

Signature